

الهيئة الوطنية للنزاهة
والوقاية من الرشوة ومحاربتها

INPPLC

National Authority for Probity
Prevention and Fight against Corruption



Mot du Président

Mr. Mohamed Benalilou

Président de l'Instance Nationale de la Probité de
la Prévention et de la lutte contre la corruption



SEMINAIRE INTERNATIONAL

Lois anticorruption à portée extraterritoriale

Enjeux et risques des entreprises publiques et privées

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un réel plaisir que je vous souhaite la bienvenue à l'ouverture de ce séminaire consacré à une question qui, à première vue, pourrait sembler relever exclusivement du droit. En réalité, elle traduit une mutation beaucoup plus profonde : celle de l'économie mondiale elle-même et des règles qui gouvernent désormais les échanges internationaux.

Les législations nationales à portée extraterritoriale ne constituent pas simplement une évolution du droit. Elles révèlent une transformation de l'environnement économique mondial. Elles nous invitent à repenser les rapports entre le droit et la souveraineté, entre la compétitivité et l'intégrité, entre l'investissement et la confiance.

Pendant longtemps, nous avons considéré que le territoire constituait la frontière naturelle de la loi et que la souveraineté délimitait le champ d'exercice des compétences publiques ainsi que celui des responsabilités juridiques.

Cette représentation appartient désormais au passé.

La mondialisation des échanges, l'intégration croissante des chaînes de valeur, la mobilité des capitaux, l'internationalisation des investissements et l'expansion des activités économiques au-delà des frontières ont profondément modifié les interactions entre l'économie et le droit.

Dans ce nouvel environnement, l'intégrité n'est plus une préoccupation exclusivement nationale. Elle est devenue l'un des principes structurants de la gouvernance économique mondiale.

Le respect des exigences de conformité, des standards internationaux de gouvernance et des règles de transparence constitue désormais un facteur de compétitivité aussi déterminant que la capacité d'innover, la qualité des produits ou la solidité financière.

Les législations à portée extraterritoriale ne sont donc pas un simple prolongement du droit national. Elles annoncent l'émergence d'un nouvel ordre économique dans lequel l'intégrité n'est plus seulement une exigence éthique ou une obligation juridique : elle

est désormais inscrite au cœur même de l'architecture des marchés internationaux.

Mesdames, Messieurs,

À la lumière de ces évolutions, la véritable question n'est plus de savoir comment réagir à ces législations, mais comment les transformer en levier de compétitivité pour notre économie nationale.

Sous la conduite éclairée de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI**, que Dieu L'assiste, le Royaume du Maroc a fait de l'ouverture économique et de son intégration dans les chaînes de valeur mondiales un choix stratégique majeur.

Cette ambition dépasse largement le développement des infrastructures ou l'amélioration du climat des affaires. Elle repose sur la volonté de construire un écosystème institutionnel capable de renforcer la confiance, de consolider la gouvernance et de faire de l'intégrité un véritable avantage compétitif.

Aujourd'hui, une entreprise marocaine présente sur les marchés régionaux et internationaux n'est plus évaluée uniquement à l'aune de la qualité de ses produits ou de ses performances économiques.

Elle est également jugée sur sa capacité à démontrer l'intégrité de ses pratiques, à maîtriser ses risques, à satisfaire aux exigences de conformité et à répondre aux attentes croissantes des partenaires, des investisseurs et des autorités de régulation.

Dans ce contexte, protéger l'entreprise marocaine ne signifie plus seulement renforcer sa compétitivité économique.

Cela signifie également la prémunir contre les risques juridiques, financiers et réputationnels qui caractérisent un environnement économique désormais régi par une pluralité de normes et de juridictions.

Nous ne sommes plus seulement confrontés à l'extension territoriale de certaines législations.

Nous assistons à l'émergence d'une nouvelle économie.

Une économie où l'intégrité est devenue l'un des principes communs qui structurent les échanges internationaux, l'un des critères majeurs d'appréciation de la crédibilité des entreprises et l'une des conditions d'accès aux marchés les plus exigeants.

Mesdames, Messieurs,

L'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption n'appréhende pas l'intégrité dans le monde des affaires sous le seul angle de la lutte contre la corruption.

Elle ne la considère pas davantage comme une simple réponse aux évolutions du droit international.

Nous y voyons un choix stratégique au service d'un projet national plus ambitieux.

Un choix qui contribue à renforcer notre sécurité économique.

Un choix qui consolide la confiance des investisseurs.

Un choix qui améliore la compétitivité de notre économie.

Car une économie capable de créer durablement de la richesse est aussi une économie capable d'inspirer durablement confiance.

Il ne peut y avoir de prospérité durable sans confiance.

C'est cette conviction qui fonde notre vision stratégique d'accompagnement du secteur privé.

Notre ambition est d'accompagner la transition d'une économie qui intervient après la survenance des risques vers une économie qui conçoit ses institutions de manière à empêcher ces risques de se former.

Telle est la véritable logique de la prévention.

Et telle est également l'essence d'une gouvernance moderne.

Pour autant, cette protection ne commence pas dans les textes de loi.

Elle commence au sein même de l'entreprise.

L'expérience montre que nombre des risques appréhendés par les législations à portée extraterritoriale ne résultent pas nécessairement d'une décision délibérée de l'entreprise.

Ils trouvent souvent leur origine dans une connaissance insuffisante des partenaires, dans une maîtrise incomplète de la chaîne de valeur, dans des dispositifs de contrôle interne perfectibles ou dans une évaluation insuffisante des risques liés aux tiers.

C'est pourquoi nous avons toujours considéré que la « due diligence », l'identification précoce des facteurs de risque et les mécanismes d'alerte constituent la première ligne de défense de l'entreprise.

Ils protègent son activité.

Ils préservent sa réputation.

Ils sécurisent son accès aux marchés internationaux.

Et ils renforcent sa capacité à démontrer sa conformité aux exigences d'un environnement réglementaire de plus en plus exigeant.

La conformité, en effet, ne saurait être réduite à une simple accumulation de procédures.

Elle devient véritablement efficace lorsque l'intégrité s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise, inspire ses décisions d'investissement, oriente le choix de ses partenaires et irrigue durablement sa culture organisationnelle.

Plus la gouvernance interne est robuste, plus les responsabilités sont clairement établies et plus la culture de l'intégrité est profondément ancrée, plus l'entreprise est en mesure d'anticiper les risques, de justifier ses choix devant les investisseurs, les partenaires et les autorités compétentes, et d'évoluer avec confiance dans un environnement juridique dont la portée dépasse désormais les frontières nationales.

Mesdames, Messieurs,

Pendant longtemps, la conformité a été perçue comme une contrainte juridique ou comme un simple moyen d'éviter la sanction.

Cette lecture n'est plus suffisante.

L'évolution de l'économie mondiale nous invite aujourd'hui à changer de perspective.

L'intégrité est devenue un capital stratégique.

La bonne gouvernance constitue désormais une ressource économique à part entière.

La conformité n'est plus un coût de fonctionnement ; elle est un investissement dans la pérennité, la résilience et la crédibilité de l'entreprise.

Les économies qui réussiront demain ne seront pas seulement celles qui produiront davantage, qui innoveront plus vite ou qui attireront plus de capitaux.

Ce seront celles dont les institutions inspireront le plus de confiance, dont les entreprises sauront maîtriser les risques avec intelligence et dont la gouvernance constituera un véritable avantage compétitif.

Le défi qui nous réunit aujourd'hui dépasse donc largement la lutte contre la corruption dans son acception traditionnelle.

Il nous conduit à reconnaître l'intégrité comme un facteur de création de valeur, un levier de compétitivité et l'un des fondements de la souveraineté économique.

Car, dans un environnement où les normes se mondialisent et où les responsabilités dépassent les frontières nationales, la véritable question n'est plus de savoir si l'intégrité produit de la valeur.

La véritable question est de savoir quelles économies sauront transformer cette valeur en avantage concurrentiel durable.

Les États qui réussiront cette transformation renforceront la confiance des investisseurs, attireront des investissements de meilleure qualité, réduiront les coûts liés aux risques de

non-conformité et consolideront leur place dans les chaînes de valeur mondiales.

L'intégrité n'est donc plus seulement un objectif de gouvernance.

Elle devient une capacité économique.

C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit notre action en faveur du secteur privé.

Notre ambition ne se limite pas à accompagner les entreprises dans le respect de leurs obligations légales.

Elle consiste à les aider à bâtir des systèmes de gouvernance capables d'anticiper les risques avant qu'ils ne se matérialisent, de renforcer leur résilience institutionnelle et de faire de l'intégrité un véritable facteur de création de valeur.

Nous sommes convaincus que le meilleur dispositif de conformité n'est pas celui qui produit le plus de procédures.

C'est celui qui transforme durablement les comportements.

De la même manière, l'entreprise la plus solide n'est pas nécessairement celle qui est confrontée au moins de risques.

C'est celle qui sait les identifier suffisamment tôt, les maîtriser efficacement et démontrer, en toutes circonstances, que l'intégrité fait partie intégrante de sa manière de créer de la valeur.

Mesdames, Messieurs,

Nous assistons aujourd'hui à l'émergence d'une nouvelle économie mondiale.

Une économie dans laquelle les marchés accordent une valeur croissante à la transparence.

Une économie dans laquelle les investisseurs recherchent avant tout la prévisibilité, la sécurité juridique et la qualité de la gouvernance.

Une économie dans laquelle la confiance devient un actif stratégique et la crédibilité une condition d'accès aux opportunités internationales.

Le Maroc dispose de tous les atouts pour prendre pleinement part à cette évolution.

Non pas en la subissant.

Non pas en s'adaptant passivement à des contraintes venues de l'extérieur.

Mais en la transformant en une opportunité stratégique pour renforcer la compétitivité de ses entreprises, accroître l'attractivité de son économie et consolider sa place parmi les économies les plus crédibles et les plus résilientes.

C'est cette ambition qui inspire l'action de l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption.

Une ambition fondée sur la conviction que le partenariat est plus fécond que la prescription.

Que la prévention est plus efficace que la réaction.

Que la gouvernance est plus durable que la seule régulation.

Et que la confiance constitue aujourd'hui le véritable moteur d'une croissance durable.

J'espère sincèrement que ce séminaire sera bien davantage qu'un lieu d'échange d'expériences.

Qu'il contribuera à construire une vision commune.

À rapprocher les acteurs publics et privés.

À faire émerger des solutions concrètes permettant d'accompagner les entreprises marocaines face aux mutations rapides du droit et de l'économie internationale.

Et surtout, qu'il portera collectivement une conviction essentielle :

L'intégrité n'est pas une contrainte pour l'investissement ; elle en est l'une des conditions de réussite.

Elle n'est pas davantage une simple obligation juridique dont la portée dépasse désormais les frontières nationales.

Elle constitue un choix stratégique pour bâtir une économie plus compétitive, plus

résiliente et davantage tournée vers l'avenir.

Car les entreprises qui réussiront demain ne seront pas uniquement celles qui disposeront des meilleurs produits ou des technologies les plus avancées.

Ce seront celles qui inspireront le plus de confiance.

Les économies qui exerceront demain une influence durable ne seront pas uniquement les plus puissantes.

Ce seront celles dont les institutions seront les plus crédibles.

Et les nations qui sauront le mieux affronter les incertitudes du monde ne seront pas seulement celles qui s'adapteront au changement.

Ce seront celles qui auront fait de l'intégrité un véritable capital stratégique, au service de leur souveraineté économique, de leur attractivité et de leur développement.

Permettez-moi, pour conclure, d'adresser mes remerciements les plus sincères à

chacune et chacun d'entre vous pour votre présence et pour votre engagement dans les travaux de cette rencontre.

Je forme le vœu que nos échanges soient riches, utiles et porteurs de propositions concrètes au bénéfice de nos entreprises et de notre économie.

Je tiens également, en votre nom à toutes et à tous, à exprimer notre profonde gratitude à nos éminents experts venus des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et de France, qui ont accepté de partager avec nous leur expérience, leur expertise et leur vision.

Leur présence illustre la valeur du dialogue international et de la coopération face à des défis qui dépassent désormais les frontières de chaque État.

Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance ainsi que nos meilleurs vœux pour un excellent séjour au Maroc.

Je vous remercie de votre attention.